

# Pour l'entreprise et son dirigeant, l'expert-comptable est un conseil qui compte



Charles-René Tandé, président de l'Ordre des experts-comptables, revient pour nous sur l'évolution de la profession. Il nous explique aussi pourquoi il est important pour les chefs d'entreprise de s'appuyer sur l'accompagnement et le conseil d'un expert-comptable dans un environnement en perpétuelle évolution et transformation.

## BIO EXPRESS

**Charles-René Tandé a obtenu son diplôme d'expertise comptable en 1989. Il a démarré sa carrière au sein de KPMG, où il a passé 17 ans à opérer à Paris, dont cinq ans à la direction de la formation, puis à Strasbourg. En 2001, il est devenu associé du cabinet Cogest, basé en Alsace avec quatre associés et 40 collaborateurs.**

**Depuis toujours, Charles-René Tandé a été très engagé au service de la profession. Impliqué pour défendre les jeunes et futurs experts-comptables, il a été président de l'Anecs (Association nationale des experts-comptables stagiaires, commissaires aux comptes stagiaires et étudiants en comptabilité supérieure) et de l'Unecs (Union européenne des experts-comptables stagiaires).**

**Il a présidé le Conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Alsace entre 2002 et 2006 et a été membre du Conseil supérieur de l'ordre. Depuis 2013, il présidait le syndicat IFEC après en avoir été le vice-président.**

**En 2017, il a été élu président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables.**

## Le métier d'expert-comptable a connu de profondes évolutions afin de pouvoir répondre aux besoins des clients. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Ces mutations ont été progressives. Elles sont venues répondre aux nouveaux besoins des chefs d'entreprise qui, au fil des années, sont devenus plus demandeurs de conseil et d'accompagnement. Si l'expert-comptable reste impliqué dans l'établissement des comptes annuels, les questions fiscales ou encore les obligations déclaratives, aujourd'hui, il est aussi amené à endosser un rôle de conseil.

D'ailleurs, les dernières enquêtes le montrent : l'expert-comptable est considéré comme un tiers de confiance garant de la qualité, de la rigueur et du sérieux. Alors que le chef d'entreprise est de plus en plus isolé dans le pilotage de son entreprise, l'expert-comptable est plus que jamais, un soutien qui va venir éclairer et guider la prise de décisions. À cela s'ajoutent des missions plus structurées autour de projets d'investissement, de rachat, de transmission qui impliquent des études prévisionnelles, de l'organisation patrimoniale, du conseil et de l'accompagnement des équipes entre autres. Le périmètre d'action de l'expert-comptable s'est tellement élargi qu'il a été amené à développer son réseau. En effet, un chef d'entreprise n'attend pas seulement de son expert-comptable qu'il connaisse bien son secteur d'activité, mais qu'il puisse aussi l'orienter vers les bons interlocuteurs.

## S'ajoutent aussi des évolutions extérieures qui modifient aussi fortement votre métier. Quelles sont-elles et comment les appréhendez-vous ?

Parmi les principaux facteurs extérieurs, il y a le digital qui transforme aussi bien les cabinets en interne que la relation



avec les clients. Nous considérons que la transformation numérique est un levier de performance et d'efficacité pour les cabinets qui vont pouvoir ainsi optimiser leurs prestations.

Si le digital a fait son apparition dans nos métiers il y a déjà plusieurs décennies, à l'heure actuelle, il fait de l'expert-comptable un spécialiste de la donnée. Ce dernier doit être en mesure de pouvoir gérer et sécuriser ces flux de données, de les exploiter afin de restituer à leurs clients une information fiable qui va leur permettre d'optimiser la gestion de leur entreprise.

Au-delà de cette dimension, nous avons aussi un rôle d'accompagnement de la transformation digitale de plus de deux millions de TPE/PME que nous conseillons au quotidien. Ce devoir de conseil couvre aussi bien les thématiques de la sécurité que la présence des entreprises sur le net et les réseaux sociaux.

## Plus récemment, c'est la loi PACTE qui a fait bouger le cadre du métier. Que faut-il en retenir ?

Ces dernières années, notre métier a été amené à évoluer sous l'impulsion de divers textes réglementaires. Aujourd'hui, c'est la loi PACTE qui porte des mesures visant à simplifier notre métier. Il y a notamment « le mandat implicite » qui, lors de la signature du contrat entre l'expert-comptable et le client, va permettre à ce dernier de charger son expert-comptable de télétransmettre ou faire les déclarations, d'être l'interlocuteur vis-à-vis de l'administration fiscale...

C'est un mandat similaire à celui qui est octroyé aux avocats. Il y a également « le mandat de règlement » qui va permettre au client de déléguer à son expert-comptable l'ensemble de sa fonction administrative pour pouvoir régler les dettes, les factures du client... Ces simplifications vont nous permettre de prendre en charge l'ensemble de la scène administrative de l'entreprise.

La loi PACTE prévoit aussi de reconnaître le statut d'expert-comptable en entreprise. Dans un environnement professionnel, où les carrières ne sont plus linéaires, c'est la possibilité de passer avec plus de facilité et de flexibilité du monde de l'entreprise au secteur libéral. Cela contribue, d'ailleurs, à renforcer l'attractivité de nos métiers !

## D'ailleurs, au cours des dernières années, le métier d'expert-comptable a fortement gagné en attractivité et dynamisme. Quelles sont les perspectives de carrière dans ce domaine ?

Contrairement aux idées reçues, le diplôme d'expertise-comptable ouvre de nombreuses portes dans le secteur libéral, associatif ou en entreprise. C'est aussi une large palette de fonctions : les métiers du chiffre, le conseil ou encore la gestion de patrimoine. C'est un véritable diplôme généraliste qui donne accès à un large éventail de possibilités qui ne se résument pas à la comptabilité.

## Dans ce contexte, vous avez récemment lancé une campagne de communication. Que voulez-vous transmettre comme message ?

À travers cette campagne, nous souhaitons insister sur ce rôle de conseil et les diverses compétences de l'expert-comptable tant techniques que sectorielles. Le métier est encore méconnu, ou plutôt, mal connu !

À travers le témoignage de chefs d'entreprise, nous voulons prouver que l'expert-comptable est l'allié de leur quotidien au service de leur croissance... en quelques mots : un interlocuteur sur qui ils peuvent compter. La première thématique que nous avons illustrée portait sur l'accompagnement des dirigeants dans la mise en place du prélèvement à la source, thématique sur laquelle nous nous sommes beaucoup impliqués.

La deuxième thématique porte sur la transmission avec son volet cession et son volet reprise.

## Un mot à nos lecteurs pour conclure ?

Les entreprises qui ont recours à des conseils d'entreprise, comme l'expert-comptable, bénéficient d'une véritable sécurité et réactivité dans la gestion de leur organisation.

Un chef d'entreprise bien accompagné et conseillé va développer plus vite son activité que s'il était seul, d'autant que l'environnement est en perpétuel changement.

Plus que jamais, aujourd'hui, le conseil doit être perçu comme un investissement par les TPE/PME.

